

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 octobre 2017.

R É S O L U T I O N

2017-212

TRAVAUX PUBLICS

ENGAGEMENT DE M. GILLES GEMUS AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Ville de Percé, M. Félix Caron, cumule également les fonctions de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités liées à ce service n'ont cessé d'augmenter depuis la réorganisation du service des travaux publics, en 2011-2012, ce qui nécessite dorénavant une direction à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale a accepté (résolution numéro 2047-163) l'offre de services professionnels de Référence Capital Humain pour un accompagnement dans le processus d'embauche d'un directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'ouverture de poste a été publié le 17 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE Référence Capital Humain a formé un comité de sélection qui a procédé à cinq entrevues;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a transmis à la Commission les rapports d'entretien préparés par Référence Capital Humain pour chacun des trois des candidats retenus;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse de ces rapports, la candidature de M. Gilles Gemus répond le plus adéquatement aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission procède à l'engagement de M. Gilles Gemus au poste de directeur des travaux publics à compter d'une date à déterminer avec celui-ci, au salaire prévu au dernier échelon.

Les conditions de travail sont celles prévues à l'entente de travail liant la Ville à son personnel cadre.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 320.00.141 (salaires réguliers – voirie).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire

